

REGLEMENT DU TOURNOI DEPARTEMENTAL DOUBLE MIXTE SENIORS

DIMANCHE 9 FEVRIER 2020

Article 1 : Préambule

- ✓ Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD. Toute participation au tournoi implique l'acceptation de l'ensemble des articles du règlement ci-après. Celui-ci sera affiché dans la salle.

Article 2 : Autorisation

- ✓ Le tournoi est autorisé sous le numéro FFBaD : 1902197

Article 3 : Licences

- ✓ Tout participant doit être licencié auprès de la FFBaD, en règle avec celle-ci et en particulier ne pas être sous le coup d'une sanction fédérale.

Article 4 : Inscriptions

- ✓ Le tournoi est ouvert aux juniors, seniors et aux vétérans. Les joueurs minimes ou cadets ne seront acceptés que s'il reste des places disponibles après l'inscription des juniors, seniors et vétérans.
- ✓ Le tournoi est limité aux joueurs classés jusqu'à D7 double mixte au changement de classement en date du **30 janvier 2020**.
- ✓ La date limite d'inscription est fixée au vendredi 31 janvier 2020 (à adresser à : **Badminton Club de l'Erdre, 32 rue des flamants roses, 44240 La Chapelle sur Erdre**).
- ✓ L'inscription ne sera acceptée qu'accompagnée du règlement des droits d'inscription d'un montant de 12 € par joueur (dont 2€ de contribution Fédérale).
- ✓ Le comité d'organisation limite le nombre d'inscrits par tableau. Les critères sont, par priorité : catégorie d'âge, joueurs de Loire Atlantique, ordre d'arrivée de l'inscription complète, tirage au sort parmi les paires d'une feuille d'inscription si celle-ci ne peut pas être intégralement prise en compte.
- ✓ Au sein d'un même tableau, les écarts de CPPH entre le meilleur et le plus faible des joueurs seront limités à un facteur 16. Cette limitation peut conduire à séparer les tableaux, rejeter les paires trop hétérogènes ou bien refuser les joueurs qui auraient un CPPH trop fort ou trop faible au vu des autres inscrits.
- ✓ Pour le bon déroulement du tournoi, le comité d'organisation, avec l'accord du Juge Arbitre, se réserve le droit de modifier les tableaux, selon le nombre d'inscrits ou de qualifiés par le point ci-dessus.
- ✓ Une convocation horaire sera adressée par mail au représentant du club indiqué sur la feuille d'inscription et mise en ligne sur le site www.bce44.com quelques jours avant la date du tournoi. Compte tenu de la date du tirage au sort, les convocations ne seront pas adressées avant le jeudi 6 février 2020.
- ✓ En cas de forfait après le tirage au sort du **mardi 4 février 2020**, les droits d'inscription resteront acquis au comité d'organisation, sauf présentation d'un justificatif (certificat médical, attestation d'employeur, ...). Ce justificatif devra être expédié dans les 5 jours à la Ligue de Badminton des Pays de la Loire sous peine de sanction (2 à 6 mois de suspension de compétition) :
Ligue de Badminton des Pays de la Loire, 101 rue Dupetit Thouars, 49000 ANGERS

Article 5 : Arbitrage

- ✓ Le Juge arbitre du tournoi sera **Anne-Sophie RICHOMME**.
- ✓ Les décisions du juge arbitre et du comité d'organisation seront sans appel.
- ✓ Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage mais pourront être arbitrés sur proposition du juge arbitre, notamment pour les finales.
- ✓ Seul un représentant de club pourra être autorisé à poser une réclamation.
- ✓ Un licencié qui recevrait un carton noir se verra alors remettre par le juge-arbitre un document exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'expose selon le règlement disciplinaire fédéral.

Article 6 : Dopage

- ✓ L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge-arbitre avant son premier match.

Article 7 : Tableaux

- ✓ Les tableaux seront constitués de poules de 3 ou 4 avec 2 sortants, ou poule unique de 4 ou 5 selon le nombre d'inscrits.
- ✓ Le CPPH moyen de la paire sera pris en compte pour la constitution des tableaux et la désignation des têtes de séries.

Article 8 : Déroulement de la compétition

- ✓ Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD.
- ✓ Les matchs se joueront en deux sets gagnants de 21 points, conformément à l'article 7 du règlement de la FFBaD.
- ✓ Le tournoi est géré avec le logiciel Badplus.
- ✓ Les têtes de séries de poules seront déterminées en fonction du CPPH FFBaD au 30 janvier 2020, sous le contrôle du juge-arbitre.
- ✓ Les horaires affichés sont indicatifs. Les joueurs doivent être présents dans la salle 60 minutes avant l'horaire de leur match. Ils ne doivent pas s'absenter sans l'accord préalable du Juge Arbitre.
- ✓ Entre l'appel de leur nom et le début du match, les joueurs disposent de 3 minutes pour se préparer. Ce temps inclut notamment la récupération de la feuille de match, le test des volants, le toss (tirage au sort) et la mise en tenue de jeu. Les joueurs non présents sur le terrain 5 minutes après l'appel de leur match pourront être déclarés forfaits par le juge-arbitre.
- ✓ Le temps de repos est compris entre le dernier point du match précédent et le premier point du match suivant. Pour ce tournoi, le temps de repos minimum sera de 20 minutes.
- ✓ Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.
- ✓ La tenue vestimentaire doit être conforme à la circulaire fédérale.
- ✓ Une attitude correcte est exigée envers l'adversaire, l'arbitre, le juge-arbitre, le public mais aussi envers soi-même.

Article 9 : Volants

- ✓ Les volants seront fournis par les joueurs, à parts égales pour chaque match.
- ✓ Un match entre deux paires de joueurs non-classés ou classés P se jouera en volant plastique, sauf accord de tous les joueurs.
- ✓ Un match entre deux paires de joueurs classés D se jouera en volant plume.
- ✓ Un match mêlant joueurs non-classés ou classés P et joueurs classés D se jouera en volant plume à la charge des joueurs classés D, sauf accord des autres joueurs pour fournir les volants.
- ✓ En cas de litige les volants officiels sont le Babolat 4 en D et le Yonex Mavis en P et NC.
- ✓ Les volants touchant les structures de la salle (panneau de basket, câbles, support de cordes lisses et cordes) seront remis une fois au service et seront déclarés faute en jeu.

Article 10 : Récompenses

- ✓ Les récompenses seront remises à l'issue des tableaux.

Le comité d'organisation.